

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
AVESNES SUR HELPE**

2024 - 047

- Nombre de Conseillers Municipaux

27

- Date de la convocation

08 | 07 | 24

L'an 2024, le 15 Juillet 2024 à 18 H 00, le Conseil Municipal d'Avesnes-sur-Helpe s'est réuni au Grand Salon de la mairie d'Avesnes-sur-Helpe, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Sébastien SEGUIN, Maire.

Etaient présents : M. SEGUIN Sébastien, Maire, M. BOUDJEMA Benoit, Adjoint au Maire, Mme BERTRAND Aline, Adjointe au Maire, M. VION Bruno, Adjoint au Maire, Mme DUCARNE Marie, Adjointe au Maire, M. LEFEVRE Christian, Adjoint au Maire, M. ROUSSELLE Jacky, Adjoint au Maire, M. CASTEL Christian, Mme COLNOT Christine, Mme OUCI Mokhtaria, Mme CABOOR Sylvie, Mme MARTIN-LAVAQUERIE Valérie, Mme Claudine MOREAU, M. LESCUT Franck, Mme Cathy MENET

Représentés par procuration : Mme WATTEAU Laurence, Adjointe au Maire (par M. Benoit BOUDJEMA), M. HANCHART Gilles (par Sébastien SEGUIN), M. BLARET Jean (par M. Christian LEFEVRE), M. BOURGE Jimmy (par Mme Christine COLNOT), Mme CATTELOT Anne-Laure (par Mme Claudine MOREAU) Mme LEMAIRE Christiane (par M. Jacky ROUSSELLE), M. LE FUR Philippe (par Mme MENET Cathy)

Absents excusés : M. PEROT Loïc, M. FORGEZ Pascal, Mme ARIOUA Melissa, M. GUERTZMANN Gérard, M. LEMMEN Félix

OBJET : TARIFICATION ECOLE DE MUSIQUE

Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée de modifier les tarifs d'inscription à l'école de musique à compter de la rentrée de septembre 2024 comme suit :

Tarifs par inscrit et par an	Du 01/09/2022 à ce jour	Propositions nouvelles à partir du 01.09.2024
AVESNOIS		
Formation musicale	27€	27€
Formation Instrumentale	45€	45€
Forfait 2ème enfant	36€	36€
Forfait 3ème enfant et plus	17€	17€
EXTERNES		
Formation musicale	42€	54€
Formation Instrumentale	70€	90€
Forfait 2ème enfant et plus	62€	72€
Forfait 3ème enfant et plus	52€	
AVESNOIS		
Piano, violon, violoncelle et guitare	106€	106€
Forfait 2ème enfant	81€	81€
Forfait 3ème enfant et plus	53€	53€
EXTERNES		
Piano, violon, violoncelle et guitare	169€	212€

Forfait 2ème enfant et plus	127€	162€
Forfait 3ème enfant et plus	87€	
Membres permanents de l'OHA	Gratuit	Gratuit

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs pré-cités pour l'année 2024-2025

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces propositions.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, au jour, mois et an que dessus. Suivent les signatures

Pour extrait conforme
Le Maire

Publié le 16 Juillet 2024